

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2167

présenté par

M. Leseul, M. Garot, Mme Jourdan, M. Potier, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy,  
Mme Manin et M. Naillet

-----

### ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« deux heures trente »

les mots :

« quatre heures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à passer d'une interdiction des trajets aériens de moins de 2h30 pour lesquels il existe une alternative ferroviaire (tel que proposé en l'état dans le projet de loi) à une interdiction pour les vols de moins de 4h.

La proposition du Gouvernement est en effet largement insuffisante dans la mesure où elle ne permettrait de réduire de seulement 2,2% les émissions des vols hexagonaux. Rappelons que pour un passager, un vol Paris-Marseille émet 45 fois plus de CO2 qu'un parcours en TGV sur la même distance (selon l'Ademe). Ce trajet s'effectue en moins de 4h, mais en plus de 2h30.